



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût des billets de train

Question écrite n° 11476

Texte de la question

M. Florian Chauche attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les fortes augmentations des prix des billets de train. D'après les données de l'INSEE, le prix des billets de train connaît des augmentations importantes ces derniers mois. On observe ainsi une inflation depuis juillet 2021, avec des augmentations annuelles moyennes supérieures à 6 % et même des pics supérieurs à 14 % comme en juin 2022 avec +14,9 % sur un an. La SNCF a contesté ces chiffres, arguant qu'ils ne prenaient pas en compte les réductions offertes par ses cartes Avantage ; il est pourtant difficile de vérifier les déclarations de la société ferroviaire. Surtout, depuis le 29 août 2023 le prix maximal possible des billets de train pour les détenteurs des cartes Avantage a fortement augmenté : pour les trajets de moins 1 h 30, passage de 39 à 49 euros, soit une hausse de 25,6 % ; pour les trajets entre 1 h 30 et 3 h, passage de 59 à 69 euros, soit une hausse de 16,9 % ; pour les trajets de plus de 3 h, passage de 79 à 89 euros, soit une hausse de 12,7 %. M. le ministre a déclaré le 7 août 2023 que « beaucoup de gens nous disent qu'ils sont choqués que, souvent, l'avion coûte moins cher que le train ». M. le député partage ce sentiment et trouve en effet difficilement compréhensible que le recours à l'avion, moyen de transport pourtant bien plus polluant, soit plus intéressant économiquement. En outre, M. le député regrette que la SNCF ait mis en place récemment un service de paiement en plusieurs fois en s'associant avec la *start-up* Alma, mais que ce service soit payant. Loin de rendre le train plus accessible, cela ne va faire qu'accroître son coût et rendre son recours par les personnes les plus précaires encore plus difficile. C'est pourquoi il souhaite l'interroger sur les mesures qu'il compte prendre pour que le prix des billets de train cesse d'augmenter et que ce mode de transport écologique redevienne abordable.

Texte de la réponse

En adoptant un système de tarification flexible, la SNCF est en mesure d'exploiter tout le potentiel économique de ses TGV et d'accroître significativement les taux de remplissage. Pour les usagers, cette pratique tarifaire rend par ailleurs possible d'offrir des prix particulièrement avantageux à certaines périodes et donc d'ouvrir l'accès aux TGV à des voyageurs qui ne pourraient pas payer un prix plus élevé. La SNCF a également déployé l'offre TGV à bas prix Ouigo, qui représentera selon ses prévisions 22% du trafic grande vitesse en 2023. La SNCF est confrontée depuis 2022 à une forte augmentation de l'inflation, notamment en ce qui concerne les prix de l'énergie. Afin de préserver l'attractivité du train et le pouvoir d'achat des usagers, l'entreprise a mis en place un bouclier tarifaire pour la grande vitesse en 2023, qui permet de limiter la hausse du prix moyen payé par les voyageurs à 5% (contre une augmentation des coûts de la SNCF d'environ 13% en 2023). En parallèle, l'offre Ouigo continuera à se développer dans les prochaines années pour proposer toujours plus de possibilité de voyages à bas prix. Pour aller plus loin et favoriser l'accessibilité du train au plus grand nombre, le Président de la République a annoncé être favorable à créer un passe rail sur le modèle existant en Allemagne, avec toutes les régions qui seraient prêtes à le faire avec l'Etat, sur le périmètre des TER et des trains d'équilibre du territoire (TET). C'est en ce sens que le ministre délégué chargé des transports vient d'engager les discussions avec les régions.

Données clés

Auteur : [M. Florian Chauche](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11476

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8263

Réponse publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8887